

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 mars 2008

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3658-2008.

In re demande de révocation et révision par *Énergie Brookfield Marketing inc.* à l'endroit des décisions D-2007-127 et D-2007-134, au dossier R-3649-2007 approuvant le Protocole d'entente et l'Entente finale HQD-TCE visant la suspension temporaire des activités de production d'électricité à la centrale de Bécancour pour 2008.

Argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Par la présente, nous demandons respectueusement à la Régie la permission de pouvoir déposer d'ici 16h30 aujourd'hui l'argumentation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, celle-ci étant présentement en cours de révision et n'ayant pu être déposée à midi ce jour.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse en révocation, la demanderesse en première instance et les intervenants au dossier R-3649-2007.